



Bulletin d'information

Affichage obligatoire ? Êtes-vous à jour ?

Suite à la loi Waseman du 21 mars 2022, l'affichage obligatoire doit être actualisé

[Lire la suite](#)



Je ne suis pas encore à jour, que puis-je faire ?

Retrouvez sur cette page la liste des différentes obligations d'affichage

[Consulter](#)

Découvrez notre modèle d'affichage pour vous conformer à la réglementation



[Télécharger](#)

Le contenu et les mises à jour restent de la responsabilité de l'employeur



Et pour le règlement intérieur alors ?

Comme pour l'affichage obligatoire, le règlement intérieur doit maintenant rappeler l'existence du dispositif de protection des lanceurs d'alerte afin d'assurer une meilleure information des salariés.

Pour rappel, le règlement intérieur est obligatoire pour toute entreprise de plus de 50 salariés

Avez-vous vu notre nouveau logo ?

Vous l'avez aperçu sur l'une de nos communications ?

Notre nouveau logo a effectivement été officialisé au début de l'été !

Déjà présent sur nos courriers et nos mails, ce nouveau logo remplacera progressivement le précédent sur tous nos supports.



Mais ce n'est pas tout ! Une dernière chose : nous vous réservons une surprise pour l'automne : un nouveau site internet, modernisé et interactif. Restez connectés !

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous recevez cette lettre, car vous adhérez à APST 68.
Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, désabonnez-vous en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Se désinscrire](#)